

2018-0999
2018-04-19

AWC D-115

Microbiocide industriel pour usage dans les systèmes d'eau de fabrication

COMMERCIAL

Solution

PRINCIPE ACTIF

5-chloro-2-méthyl-4-isothiazoline-3-one....1,11 % (lorsque emballé)

2-Méthyl-4-isothiazoline-3-one..... 0,37 % (lorsque emballé)

**TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION**

**N° D'HOMOLOGATION 33038
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

AVERTISSEMENT



**CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU
AGENT SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU**

CONTENU NET :

N° DE LOT :

DATE DE FABRICATION :

AWC D-115 pèse 1,01 kg le litre

American Water Chemicals[®], Inc.
1802 Corporate Center Lane
Plant City, FL 33563 U.S.A.
Tel: (813) 246-5448

MODE D'EMPLOI

SYSTÈMES D'EAU DE FABRICATION :

Pâtes et papiers (papier contact non alimentaire) : AWC D-115 est recommandé pour éliminer les dépôts bactériens et fongiques dans la production du papier contact non alimentaire.

AWC D-115 doit être ajouté à un endroit dans le système qui assure un mélange homogène tel que les agitateurs, le ventilateur du désintégrateur ou la pompe pour l'entreposage des cassés de fabrication.

Ajouter 0,3 à 1,1 kg d'AWC D-115 tel que fourni par tonne (base sèche) de pulpe ou de papier produit, comme dose massive. Au besoin, répéter tous les jours. Il faut nettoyer les systèmes très pollués avant de commencer le traitement.

Tours de refroidissement : AWC D-115 est recommandé pour éliminer les boues dans les tours polluées.

Ajouter 0,33 à 8,67 kg d'AWC D-115 tel que fourni par 10 tonnes d'eau dans le système. Il faut répéter la dose 2 à 3 fois par semaine jusqu'à ce que les salissures aient été réduites à un niveau acceptable ou jusqu'à ce que les bactéries soient éliminées.

AWC D-115 doit être ajouté au bassin, aux bassins de répartition, ou à tout autre endroit où il sera dispersé rapidement et uniformément dans le système.

Système de laveur d'air : Ajouter au puisard du laveur d'air ou au puisard de réfrigération de l'eau pour assurer un mélange homogène. Pour éliminer les bactéries, les champignons et les algues qui polluent les systèmes de laveurs d'air industriels, ajouter 4,20 à 16,43 kg d'AWC D-115 par 10 000 litres d'eau au système selon l'ampleur de la contamination. **Il faut nettoyer les systèmes très pollués avant de commencer le traitement. Pour usage uniquement dans les systèmes de laveur d'air industriels munis de composants favorisant l'élimination efficace des brumes.**

Méthode intermittente ou drainage à l'eau :

Dose initiale : Lorsque les bactéries dans le système ont été éliminées, ajouter 1,51 à 8,95 kg d'AWC D-115 par 10 000 litres d'eau au système. Répéter jusqu'à ce que les bactéries soient éliminées.

Dose subséquente : Lorsque les bactéries ont été éliminées, ajouter 0,36 à 2,23 kg d'AWC D-115 par 10 000 litres d'eau chaque semaine ou au besoin pour protéger le système contre les proliférations de bactéries.

Méthode d'alimentation continue :

Dose initiale : Lorsque le système est peu pollué, ajouter 1,51 à 8,95 kg d'AWC D-115 par 10 000 litres d'eau dans le système.

Dose subséquente : Maintenir ce niveau en pompant continuellement 0,36 à 2,23 kg d'AWC D-115 par 10 000 litres d'eau d'appoint.

Eaux injectées dans les champs pétrolifères : Pour éliminer les bactéries et les bactéries qui réduisent le sulfate (qui forment du sulfure) dans les eaux injectées dans les champs pétrolifères. Effectuer un traitement massif avec 70 à 360 ppm d'AWC D-115 tel que fourni selon l'ampleur de la contamination bactérienne.

Ajouter 180 à 360 ppm d'AWC D-115 tel que fourni (17,8 à 35,6 litres par 100 tonnes d'eau) à n'importe quel endroit du système à partir duquel la matière se mélange uniformément. Répéter le traitement trois jours plus tard ou au besoin pour éliminer les bactéries. Lorsque les bactéries ont été éliminées, ajouter 70 à 180 ppm d'AWC D-115 tel que fourni (7,1 à 17,8 litres par 100 tonnes d'eau) tous les sept jours ou au besoin pour protéger le système contre les proliférations de bactéries.

MISES EN GARDE

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Agent sensibilisant potentiel de la peau. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas avaler. Éviter de respirer les vapeurs et les brumes de pulvérisation. Laver la peau à fond avec du savon et de l'eau après la manipulation du produit. Retirer les vêtements contaminés et les laver séparément des autres vêtements avant de les réutiliser. Éviter de contaminer les aliments. Porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des gants résistant aux produits chimiques, un respirateur complet approuvé par le NIOSH et un tablier résistant aux produits chimiques lors du mélange, du chargement, du nettoyage et des réparations.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Ce produit est toxique pour les poissons et d'autres organismes aquatiques. Il faut éviter de l'utiliser dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les ruisseaux, les étangs, les estuaires, les océans ou d'autres plans d'eau, en contravention de la réglementation fédérale ou provinciale. Il faudrait prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Un lavage gastrique peut être contre-indiqué en raison des dommages possibles aux muqueuses. Des mesures contre un choc circulatoire, une dépression respiratoire et des convulsions peuvent s'avérer nécessaires. Traiter selon les symptômes

ENTREPOSAGE

Ne pas contaminer l'eau et la nourriture humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination. Il est interdit d'éliminer le produit à ciel ouvert. Rendre le contenant inutilisable s'il est en plastique. Ce produit est corrosif pour l'acier doux. Ne pas entreposer ou transporter dans des contenants de métal non doublés.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION :

CONTENANT À USAGE UNIQUE

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures à la zone de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination ou reconditionnement est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

CONTENANTS RÉUTILISABLES

Ne pas utiliser Le contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Avant de retourner le contenant, fermer toutes les soupapes.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.